

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la rédaction d'une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Introduction

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune en 2024.

Après le débat d'orientation budgétaire (DOB), le budget primitif constitue le deuxième acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante, dans les dix semaines après le vote du Rapport d'Orientation Budgétaire, avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou au 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée. Il est par la suite transmis au représentant de l'Etat dans le département dans les quinze jours qui suivent son approbation.

Le budget primitif est un budget prévisionnel pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Le maire, ordonnateur, n'a pas obligation de réaliser ce qui est prévu, en dehors de certaines dépenses obligatoires telles que le remboursement des emprunts, les salaires des agents communaux et les missions de service public obligatoires.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu lors du conseil municipal du 6 février 2024 (disponible sur le site internet de la Commune).

1. Les éléments de contexte

2-1 - Le contexte économique et social

Le consensus des économistes portait sur une croissance française de 0,8%. L'objectif de la loi de finances pour 2024 étant de ramener le déficit à 4,4% du PIB (après 4,9% en 2023), le gouvernement a décidé de faire des économies d'un montant de 10 milliards d'euros en réduisant le budget 2024.

Toutefois, la loi de finances 224 prévoit des mesures en faveur de la planification écologique, le soutien renouvelé en faveur de l'investissement local, l'augmentation du FCTVA, l'adaptation des tarifs d'accise sur les énergies et la prolongation temporaire du bouclier tarifaire sur l'électricité.

2-2 - Le contexte budgétaire

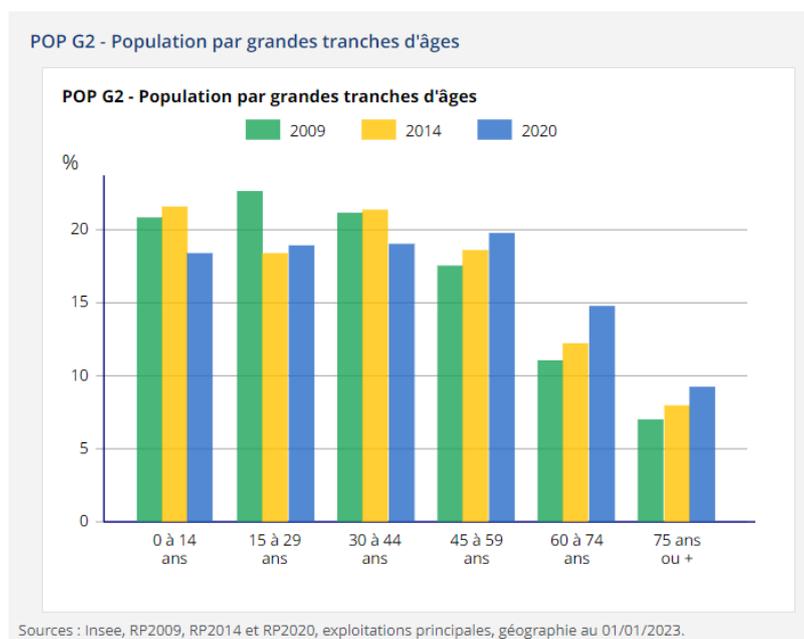
Le contexte budgétaire de la ville, pour l'exercice 2024, devra faire face à certaines dépenses obligatoires, telles que l'entretien des bâtiments, la hausse des prix des assurances, la masse salariale ... Parmi ces dépenses, qui s'imposent à la collectivité, certaines pourront être prioritaires et échelonnées sur plusieurs exercices, ce qui permettra de conserver une rigueur de politique d'achat.

2-3 L'évolution de la population

Les chiffres de l'INSEE sur les populations légales au 1^{er} janvier 2021, entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2024. Ainsi, la population municipale de la ville de Montluel est de 6918 habitants (contre 6944 en 2023) dont 6838 habitants en population municipale et 80 habitants comptabilisés en « population à part ». Cette dernière catégorie comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

Il convient de constater la diminution de la population sur le territoire de la Commune.

Les derniers chiffres INSEE actualisés font référence à l'année 2020. La population de Montluel se compose selon le tableau suivant :



2. Les priorités du budget

Le budget primitif 2024 de la commune de Montluel se caractérise par :

- **La prévision à la hausse des dépenses de fonctionnement dont les plus significatives sont :**
 - o La Politique de la Ville : entrée de la collectivité dans le dispositif « engagements quartiers 2030 »
 - o La masse salariale : la création du poste de Responsable de la Politique de la Ville, la volonté de la collectivité de faire bénéficier les agents de tickets restaurants, afin d'être davantage attractif, dans

le cadre de sa politique de recrutement et bien entendu, les mesures d'Etat d'augmentation des points d'indice

- L'entretien du parc immobilier
- Les primes d'assurances

- **La nécessité de recourir à des recettes supplémentaires au vu de la situation conjoncturelle :**

- Les taux d'imposition des taxes foncières (sur le bâti et le non bâti) ont connu une augmentation de 2 points en 2023 : l'exercice 2024 sera marqué par l'augmentation d'un point de la taxe foncière.
- Le taux d'imposition de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale restera à 11.20 %.
- Mobiliser des subventions auprès de l'Etat, de la Région, du Département et d'autres organismes publics ou privés, chaque fois que cela est possible sur les projets d'investissement : deux projets subventionnés à ce jour (la nouvelle chaudière de l'école Daudet et les fenêtres des écoles)

3. Les ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : structure et évolution

- La section « fonctionnement » retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante et régulière de la commune,
- La section « investissement » présente les programmes d'investissements nouveaux. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

3.1 La structure de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant de la Commune et permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement s'équilibre pour 2024 à hauteur de **8 277 778.74 €**

Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent notamment :

- Les charges à caractère général : achats, locations, entretien des bâtiments et des voies, honoraires, transports ;
- Les charges de personnel ;
- Les autres charges de gestion courante : indemnités d'élus, contributions aux organismes de regroupement, subventions aux associations ;
- Les charges financières : intérêts des emprunts ;
- Les charges exceptionnelles.

Les recettes réelles de fonctionnement sont principalement les suivantes :

- Les prestations de services : droits des services périscolaires, à caractère de loisirs ;
- Les impôts et taxes ;
- Les dotations et participations ;
- Les autres produits de gestion avec notamment les revenus des immeubles ;
- Les produits exceptionnels.

 Focus sur la fiscalité :

- Revalorisation des bases locatives décidée par l'Etat : + 3,9%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.47 %, soit + 1 point
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 46.52 %, soit + 1 point
- Taxe d'habitation (sur les résidences secondaires) : 11.20 %, pas d'augmentation

→ Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 2 858 000 €.

✚ Focus sur les dotations de l'Etat :

- DGF : à ce jour, le montant n'est pas notifié
- Les allocations compensatrices : 231 462 € contre 199 000 € en 2023

→ Au global, le budget prévoit une augmentation des recettes en partie due à l'augmentation des bases locatives, à la fiscalité locale ainsi qu'aux dotations de l'Etat.

FONCTIONNEMENT DEPENSES		
Chapitre	intitulé	Budget 2024
011	Charges à caractère général	2 497 246,00 €
012	Charges de personnel	3 414 000,00 €
014	Atténuations de produits	150 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	1 663 438,63 €
Total des dépenses de gestion courante		7 724 684,63 €
66	Charges financières	128 094,11 €
67	Charges spécifiques	75 000,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement		7 927 778,74 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		350 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		8 277 778,74 €

FONCTIONNEMENT RECETTES		
Chapitre	intitulé	Budget 2024
013	Atténuations de charges	72 500,00 €
70	Produits des services, du domaine, et ventes diverses	532 000,00 €
73	Impôts et taxes	4 477 920,32 €
74	Dotations, subventions et participations	1 218 593,67 €
75	Autres produits de gestion courante	656 900,00 €
Total des recettes de gestion courante		6 957 913,99 €
77	Produits spécifiques	7 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		6 964 913,99 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		15 000,00 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		6 979 913,99 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 297 864,75 €
TOTAL CUMULE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		8 277 778,74 €

3.2 La structure de la section d'investissement

La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou augmenter le patrimoine de la collectivité.

Elle s'équilibre pour 2024 à hauteur de 2 436 292.14 €.

Les principaux projets prévus au budget 2024 sont les suivants :

Thématique	Site	Détail de la dépense	Montant prévisionnel
VOIRIE	Montluel	Achat divers	7 000,00
PATRIMOINE	PATRIMOINE	Acquisition parcelles M. MARTIN + frais notaire	2 000,00
AMENAGEMENTS URBAINS	Maladière	Aire de jeux à la Maladière	35 000,00
VOIRIE	CTM	Achat d'une balayeuse	200 000,00
VOIRIE	Eau potable	CONVENTION 3CM EAU POTABLE	25 500,00
BATIMENTS CORDIEUX	Cordieux	Divers travaux électriques Cordieux	10 000,00
ECOLES	Ecole Daudet	Efficacité énergétique Daudet : Chaudière	71 000,00
ECOLES	Ecole Daudet	Efficacité énergétique Daudet : Menuiseries	15 000,00
ECOLES	Ecole St Exupéry	Efficacité énergétique St Exupéry : Menuiseries	15 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	Eglise Montluel	Eglise : Restauration de la Vierge Marie	10 000,00
ESPACES VERTS	CTM	Achat d'une élagueuse	1 400,00
URBANISME	Rue du Trêve	Portage foncier 40 RUE DU TREVE	16 000,00
AMENAGEMENTS URBAINS	Trait d'union	Équipement du nouveau centre social - mobilier	90 000,00
AMENAGEMENTS URBAINS	Cordieux	Extension cimetièrre de Cordieux	90 000,00
AMENAGEMENTS URBAINS	Montluel	Foire : armoire électrique Forains	7 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	Ecole Daudet	Incendie : SSI Cantine Daudet	25 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	Mairie	Incendie : SSI Mairie travaux	130 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	Augustins	Les Augustins : travaux divers	5 000,00
INFORMATIQUE	Divers sites	Licences informatiques écoles - trait d'union	5 700,00
INFORMATIQUE	Mairie	Logiciel clés magnétiques	4 300,00
BATIMENTS MONTLUEL	Mairie	Mairie : Changement des Velux	19 000,00
INFORMATIQUE	Divers sites	Matériel informatique	10 000,00
URBANISME		Modification simplifiée PLU	10 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	Nouveau CTM	Nouveau CTM	20 000,00
PERISCOLAIRE	Trait d'union	Nouveau logiciel AIGA	10 400,00
SECURITE	PM	Panneaux de signalisation	1 500,00
VOIRIE	Montluel	Contribution Montluel Pistes cyclables aux abords de la gare – 3CM	60 000,00
POLITIQUE DE LA VILLE	Politique de la ville	Politique de la ville - mobilier divers	3 000,00
VOIRIE	VOIRIE	VOIRIE	168 000,00
SECURITE	PM	Remplacement des gilets pare-balles	2 010,00
AMENAGEMENTS URBAINS	Stade Jailleux	Skate-park (à côté du stade de foot)	61 000,00
URBANISME	URBANISME	SUBVENTIONS FACADES DES PARTICULIERS	5 000,00

SALLE POLYVALENTE	Salle Polyvalente	Tables pour les salles polyvalentes	3 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	ADAP	Travaux ADAP	90 000,00
BATIMENTS MONTLUEL	A définir	Travaux de toiture sur les différents bâtiments	50 000,00
AMENAGEMENTS URBAINS	Trait d'union	VEFA Trait d'Union	65 040,00
SECURITE	PM	Vidéosurveillance	35 000,00
DIVERS	Réserve	Réserve	15 690,00
		Total investissements 2024	1 393 540,00
		Restes à réaliser	273 913,25
		Total 2024	1 667 453,25

Le financement de ces investissements est constitué du FCTVA, de la taxe d'aménagement, des subventions, de l'excédent de fonctionnement capitalisé et d'un emprunt à hauteur d'environ 367 K€.

INVESTISSEMENT DEPENSES		
Chapitre	intitulé	Budget 2024
	Dépenses d'équipement dont Restes à Réaliser	1 667 453,25 €
16	Emprunts et dettes assimilés	558 000,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement		2 225 453,25 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	15 000,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement		15 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 240 453,25 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	195 838,89 €
TOTAL CUMULE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		2 436 292,14 €

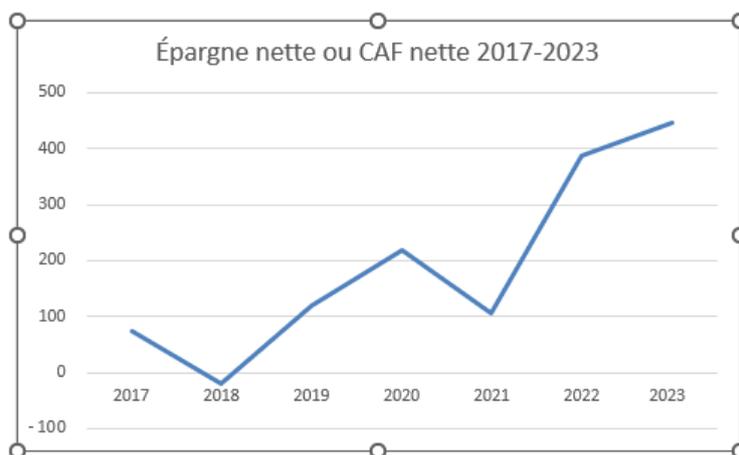
INVESTISSEMENT RECETTES		
Chapitre	intitulé	Budget 2024
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 505 992,96 €
13	Subventions d'investissement dont Restes à réaliser	211 360,00 €
16	Emprunts et dettes assimilés	366 929,18 €
024	Produits de cessions	2 010,00 €
Total des recettes réelles d'investissement		2 086 292,14 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	350 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement		350 000,00 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		2 436 292,14 €

4-3 - Niveaux d'épargne brute (ou CAF) et d'épargne nette

La capacité d'autofinancement brute (CAF brute) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

La capacité d'autofinancement nette (CAF nette) représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. La CAF nette est une des composantes du financement disponible.

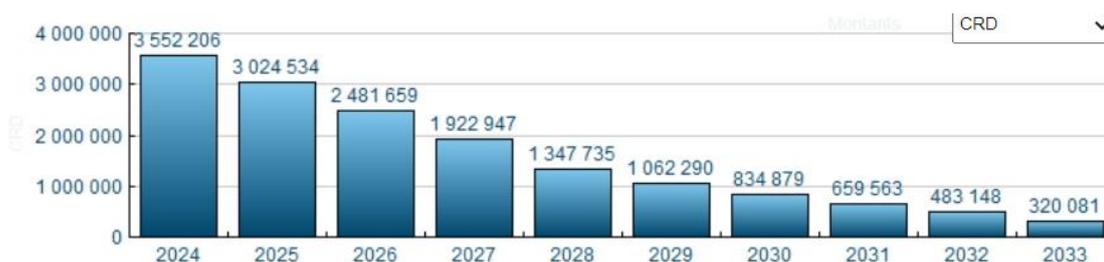
La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.



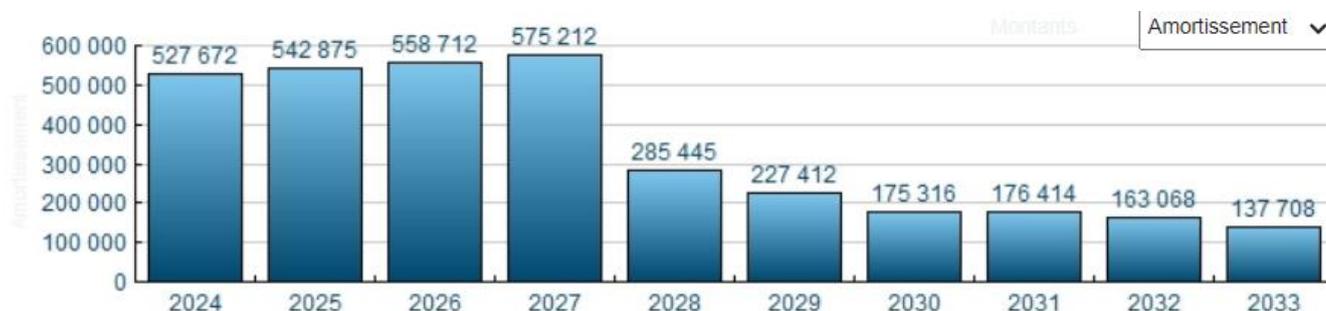
La CAF nette poursuit son évolution positive en 2023 : les recettes supplémentaires de la fiscalité locale et la baisse de l'endettement favorise cette croissance.

4-4 - Le niveau d'endettement de la collectivité

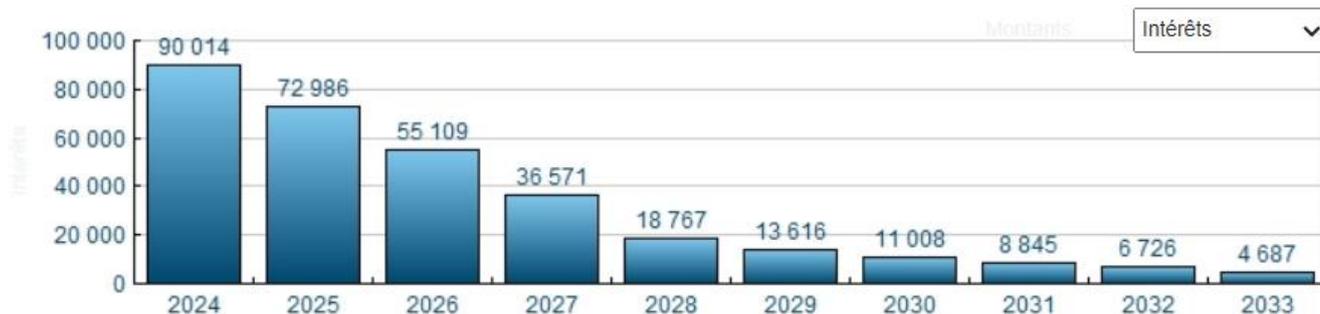
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 :



Le remboursement du capital (dépense de la section d'investissement) sans emprunt en 2024 :



Le remboursement des intérêts (dépense de la section de fonctionnement) sans emprunt en 2024 :



En 2023, la Commune a réalisé un emprunt à hauteur de 191 K€ afin de financer les nouveaux investissements.

En 2024, le montant de l'emprunt s'élèverait à 367 K€. Il serait contracté sur le 3^{ème} trimestre au plus tard afin de bénéficier de la baisse des taux annoncés.

Le ratio d'endettement permet d'apprécier le poids de la dette par rapport aux produits réels perçus par la collectivité sur un exercice. Ainsi et toutes choses égales par ailleurs, il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale des recettes de fonctionnement.

→ Il est de 0.52 au 1^{er} janvier 2024.

La capacité de désendettement, également appelée ratio de solvabilité, permet d'apprécier le poids de la dette par rapport à la CAF brute et la capacité de la collectivité à recourir à l'emprunt. Ce ratio est primordial pour apprécier la situation financière d'une collectivité locale. Ainsi et toutes choses égales par ailleurs, il permet d'apprécier la durée de remboursement de la dette à un instant t par affectation totale de la CAF brute.

→ Elle est de 6.64 années.

Conclusion

Les besoins structurels de la collectivité s'imposent : l'entretien du parc immobilier, l'attractivité de la collectivité avec les tickets restaurant. S'ajoutent les augmentations non maîtrisées, telles que le point d'indice, les primes d'assurances, l'inflation.

L'objectif, à travers ce budget 2024, est toujours et encore de veiller à conserver une capacité d'autofinancement permettant à la section d'investissement de réaliser les projets à forte envergure, tels que décrits dans cette présentation, tout en limitant le recours à l'emprunt.